

ÉTUDE DE CAS :

"Un brevet pour le PCT"

Demandez à n'importe quel inventeur quel est le plus gros obstacle auquel il se heurte pour faire protéger son invention dans le monde entier et vous aurez toujours la même réponse : le coût. "C'est une arme à double tranchant", dit le conseil en brevets australien Justin Simpson. "S'ils veulent obtenir un financement suffisant pour protéger leur idée, les inventeurs sont souvent obligés de montrer un prototype de leur création à une grande société qui a les épaules larges financièrement. Mais, ce faisant, ils s'interdisent de faire breveter eux-mêmes l'invention, et sont perdants de toute façon".

M. Simpson, qui est installé à Sydney, se doutait depuis longtemps qu'il devait y avoir une manière plus facile - et moins coûteuse - de s'y prendre pour obtenir une protection internationale par brevet, d'autant plus que certains aspects du travail relatif au dépôt d'une demande de brevet sur le plan international sont relativement simples. "J'ai pensé qu'il devait y avoir une façon de faire cela en ligne", explique-t-il. "Après tout, une fois que vous avez déposé votre demande internationale de brevet [selon le PCT], le processus même d'entrée en phase nationale dans les pays que vous avez désignés se limite à remplir les bons formulaires, payer une taxe et déposer les papiers auprès de l'office de brevets concerné".

Ce conseil en brevets a donc utilisé ses connaissances en informatique pour élaborer une solution faisant appel à l'Internet. Son système permet à l'utilisateur, à l'issue de la phase internationale selon le PCT, d'effectuer en une seule démarche facile les formalités d'entrée en phase nationale auprès des offices de brevets désignés dans la demande PCT.

PCTFILER

Après avoir conçu son système de traitement des tâches administratives de préparation et de dépôt des demandes pour l'entrée dans la phase nationale, M. Simpson a suivi ses propres conseils et a déposé une demande de brevet pour son système. "C'est la première chose que j'ai faite", explique-t-il. Un cabinet du nom de "PCTFILER" est maintenant le détenteur d'une licence exclusive sur la demande PCT portant le n° PCT/AU01/01353, intitulée "Système et méthode permettant de susciter et de déposer les demandes d'entrée dans la phase nationale de la procédure selon le PCT". La demande internationale définit un certain nombre d'inventions, notamment :

1. une méthode et un système permettant de déposer auprès d'un office de brevets une demande d'entrée dans la phase nationale de la procédure selon le PCT;
2. une interface pour recevoir les instructions concernant l'ouverture de la phase nationale de la procédure selon le PCT, et
3. un système informatique permettant d'envoyer un courrier électronique à un conseil en brevets afin de lui demander d'engager la procédure d'entrée dans la phase nationale par l'intermédiaire de PCTFILER.

Les perspectives de brevetabilité de l'invention liée au PCT qu'a mise au point M. Simpson semblent excellentes. Un rapport d'examen préliminaire international a confirmé que les 74 revendications s'avèrent être nouvelles et représenter une activité inventive par rapport à l'état de la technique connu.

Comment utiliser PCTFILER

Pour utiliser le système PCTFILER, les déposants selon le PCT doivent aller en ligne, saisir le numéro de la demande PCT et désigner les États dans lesquels ils aimeraient entrer en phase nationale. Le système automatisé PCTFILER produit alors les formulaires correspondant aux pays choisis et les envoie électroniquement au conseil partenaire de PCTFILER dans chaque pays. Les formulaires sont ensuite imprimés et déposés auprès de l'office des brevets de ce pays par le mandataire accrédité pour ce territoire.

PCTFILER offre actuellement des services d'ouverture de la phase nationale en Afrique du Sud, en Australie, au Brésil, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en Inde, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et à Singapour; il assure également l'ouverture de la phase régionale auprès de l'Office européen des brevets. M. Simpson prévoit d'étendre prochainement ces services à l'Allemagne, à Israël et au Japon ainsi que, par la suite, à la Chine et à l'Indonésie.

Il espère que l'avenir verra le système s'automatiser encore plus, ce qui permettra d'éliminer la nécessité d'imprimer chaque demande. "Pour un secteur qui est constamment en contact avec l'innovation, de nombreux offices de brevets fonctionnent encore d'une façon vraiment archaïque", explique-t-il. "Les conseils en brevets travaillent dans le domaine des nouvelles technologies. Nous le savons, nos clients le savent et ils s'attendent à ce que nous utilisions ces technologies dans notre activité. Si cela leur permet d'économiser de l'argent, ils sont d'autant plus heureux".

M. Simpson reconnaît que son système peut réussir parce que les formalités initiales d'entrée dans la phase nationale pour n'importe quel État désigné sont généralement simples. Il admet toutefois qu'ensuite, le traitement d'une demande de brevet dans la phase nationale devant un office de brevets national ou régional peut être plus complexe, et exiger les connaissances et compétences spécialisées d'un conseil en brevets local ayant de l'expérience en la matière.

Lorsqu'il faut des traductions pour l'entrée dans la phase nationale, les conseils partenaires de PCTFILER dans le monde entier sont prêts à traduire tous les documents nécessaires en utilisant leurs connaissances techniques spécialisées, et ce à des prix extrêmement compétitifs. Le réseau international des conseils de PCTFILER est également prêt à s'occuper du traitement en phase nationale, mais les déposants et les inventeurs sont libres de choisir le conseil qu'ils souhaitent.

À moindres frais

Quel est le plus grand avantage du système PCTFILER? Des frais nettement moins élevés. M. Simpson affirme qu'en moyenne, selon ses calculs, les tarifs de PCTFILER représentent moins de la moitié de ce que facturent généralement les autres conseils en brevets pour le même travail. "J'estime qu'on ne devrait pas avoir à payer un montant exorbitant pour protéger son invention sur l'échiquier mondial", précise-t-il. "Après tout, la propriété intellectuelle est souvent l'actif le plus précieux d'une entreprise. C'est pour cela qu'il est essentiel de bien la protéger. Avec PCTFILER, l'entrée en phase nationale dans la plupart des États désignés selon le PCT devient plus abordable, et cela ne peut être qu'une bonne chose pour les inventeurs".

Pour un complément d'information, consultez www.pctfiler.com

"S'ils veulent obtenir un financement suffisant pour protéger leur idée, les inventeurs sont souvent obligés de montrer un prototype de leur création à une grande société qui a les épaules larges financièrement. Mais, ce faisant, ils s'interdisent de faire breveter eux-mêmes l'invention, et sont perdants de toute façon".

